



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 18 juin 2025

SONT PRÉSENTS

- Mmes Isabelle Perreault, mairesse
Émilie Boisvert, conseillère
Audrey Boisjoly, conseillère
Sophie Galarneau, conseillère
Michelle Joly, conseillère
- MM Martin Bordeleau, conseiller, maire suppléant
Daniel Arbour, conseiller
Pierre Charbonneau, conseiller
Joé Deslauriers, conseiller
Réjean Gouin, conseiller
Martin Héroux, conseiller
Karl Lacouvée, conseiller
Charles-André Pagé, représentant de Saint-Alphonse-Rodriguez
Sylvain Roberge, conseiller
Raymond Rougeau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

EST ABSENTE

- Mme Isabelle Parent, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

- Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Noémie Ladouceur-Fournelle, directrice des services juridiques
Julie Dorich, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

TNO-06-045-2025

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Raymond Rougeau et résolu unanimement que la présente séance soit ouverte à 14 h 39.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-06-046-2025

Il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Daniel Arbour et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2025
4. DOSSIERS
 - 4.1. Harmonisation forestière – Secteur WILBUR – Autorisation
 - 4.2. TNO – Règlement TNO-73-2025 décrétant un emprunt de 200 000 \$ pour les travaux de reconstruction du barrage X0004484 situé à l'exutoire du lac à la Galette – Résultat tenue de registre du 13 juin 2025 – Décision
 - 4.3. Règlement TNO-73-2025 – Emprunt temporaire de 200 000 \$ - Autorisation
5. LISTES DES COMPTES À PAYER – ADOPTION



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 18 juin 2025

6. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT
7. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION
8. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – AUCUN
9. VARIA
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2025

TNO-06-047-2025

Il est proposé par M. Pierre Charbonneau, appuyé par M. Karl Lacouvée et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 21 mai 2025, comme rédigé.

4. DOSSIERS

4.1. Harmonisation forestière – Secteur WILBUR – Autorisation

TNO-06-048-2025

Considérant que des travaux commerciaux sont prévus dans le cadre du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), dans le secteur WILBUR, situé dans le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie ;

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a conduit un processus d'harmonisation avec l'administration du TNO, laquelle dernière a soulevé les enjeux suivants :

- Accès au territoire
- Communication
- Maintien et développement d'infrastructures
- Paysage
- Quiétude

Considérant que la MRC de Matawinie est préoccupée par l'accélération du processus d'harmonisation, et qu'elle réitère ses attentes quant au respect rigoureux des étapes prévues à celui-ci, afin d'assurer une prise en compte adéquate des enjeux propres à chacun des utilisateurs du territoire ;

Considérant que l'administration du TNO n'a pas été invitée à s'impliquer activement dans les comités ciblés impliquant les représentants des villégiateurs concernés, dans le but de les soutenir adéquatement ;

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par l'administration du TNO ;

Considérant la résolution CM-05-176-2022 visant l'optimisation du processus d'harmonisation forestière ;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par Mme Sophie Galarneau et résolu unanimement par le Conseil municipal du TNO de la MRC d'accepter les mesures d'harmonisation proposées pour répondre aux préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs pour le secteur d'intervention WILBUR.

4.2. TNO – Règlement TNO-73-2025 décrétant un emprunt de 200 000 \$ pour les travaux de reconstruction du barrage X0004484 situé à l'exutoire du lac à la Galette – Résultat tenue de registre du 13 juin 2025 – Décision

TNO-06-049-2025

Considérant que le Conseil de la MRC a adopté le 18 mai 2025 le règlement TNO-73-2025 décrétant un emprunt de 200 000 \$ pour les travaux de reconstruction du barrage



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 18 juin 2025

X0004484 situé à l'exutoire du lac à la Galette;

Considérant que les 34 personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné pouvaient demander que le règlement numéro TNO-73-2025 fasse l'objet d'un scrutin référendaire;

Considérant que le nombre de signature requis pour que le règlement numéro TNO-73-2025 fasse l'objet d'un scrutin référendaire était de quatorze (14) signatures;

Considérant que le résultat de la tenue de registre du 13 juin 2025 est de quatre (4) signatures;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Karl Lacouvée et résolu unanimement de prononcer que le règlement TNO-73-2025 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

4.3. Règlement TNO-73-2025 – Emprunt temporaire de 200 000 \$ - Autorisation

TNO-06-050-2025

Considérant que le Conseil municipal du TNO a adopté le règlement TNO-73-2025 décrétant un emprunt de 200 000 \$ pour les travaux de reconstruction du barrage X0004484 situé à l'exutoire du lac à la Galette;

Considérant que l'article 1093 du *Code municipal du Québec* permet à une municipalité d'effectuer un emprunt temporaire en paiement des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par M. Karl Lacouvée, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur des finances, conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à contracter un emprunt temporaire pour le règlement TNO-73-2025, sous forme de prêt à demande, pour un montant maximal de 200 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau;
- d'autoriser la préfet et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom du TNO de Matawinie, ou en leur absence le préfet suppléant et le directeur des finances, les documents nécessaires à l'obtention de cet emprunt;
- de faire parvenir la présente résolution à la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau.

5. LISTE DES COMPTES À PAYER – ADOPTION

TNO-06-051-2025

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant total de 189 572,95 \$ en date du 11 juin 2025;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Roberge, appuyé par M. Daniel Arbour et résolu unanimement d'approuver la liste déposée et d'en autoriser le paiement auprès des fournisseurs.

La liste est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

6. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

La liste des engagements est déposée :

Engagements au 11 juin 2025, nos 25-000076 à 24-000098, 23 engagements pour un montant total de 34 635,25 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 18 juin 2025

7. LISTE DES DÉBOURSÉS – AUCUNE

8. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – AUCUN

9. VARIA

Aucun point supplémentaire

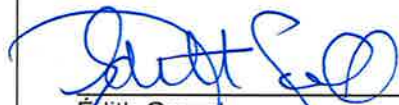
10. PÉRIODE DE QUESTIONS

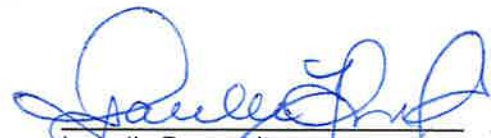
Une question est adressée en lien avec la période de reconstruction du barrage situé à l'exutoire du lac à la Galette.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

TNO-06-052-2025

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Sophie Galarneau, appuyée par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit levée à 14 h 45.


Édith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière


Isabelle Perreault
Mairesse